



Département de La Vendée  
**Mairie de**  
**SAINTE GEORGES DE POINTINDOUX**  
85150  
Téléphone : 02 51 38 60 56  
De 8h30 à 12h30  
Télécopie : 02 51 05 93 56

## ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE AU PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

D'UN DÉLAISSÉ COMMUNAL SITUÉ

A LA GILARDIERE

\*\*\*\*\*

VENTE DE LA COMMUNE A MESSIEURS FROGER ET BULTEAU

\*\*\*\*\*

## NOTE EXPLICATIVE

Messieurs BULTEAU François et FROGER Ronny résident à la Gilardière et souhaitent acquérir chacun une partie du domaine public desservant leurs propriétés.

Monsieur BULTEAU François est actuellement propriétaire des parcelles cadastrées :

- B 900
- B 901
- B 902
- B 904
- B 908

Il souhaite acquérir la partie sud du délaissé située devant les parcelles B 901, 902, 904, 908 et 910. Cette partie ne desservant que ses propriétés et représentant une surface de 350 m<sup>2</sup>.

Monsieur FROGER Ronny est actuellement propriétaire des parcelles cadastrées :

- B 909
- B 911
- B 913

Il est en cours d'acquisition de la parcelle cadastrée B 910 appartenant actuellement à M TRICHET Yann (compromis de vente signé).

Il souhaite acquérir la partie nord du délaissé située devant les parcelles B 913, 909 et 911. Cette partie ne desservant que ses propriétés et représentant une surface de 440 m<sup>2</sup>. Et également, situé au nord-est de la parcelle B 913 une partie de délaissé le long de la voie dirigeant à la Brochetière. Cette partie représentant 50 m<sup>2</sup>. Soit au total une cession à M FROGER de 490 m<sup>2</sup>.

La surface totale vendue est de 840 m<sup>2</sup>, dont 350 m<sup>2</sup> cédé à M BULTEAU et 490 m<sup>2</sup> cédé à M FROGER.

L'entrée du délaissé, devant la parcelle cadastrée B 907, restera communal sur une bande d'une largeur de plus de 6 m.

Le prix de vente fixé par délibération en date du 21/10/2021 est de 2 €/m<sup>2</sup>.